

**Consignes MEM2 :**

L'oral en lui-même dure 10 minutes : 5 minutes de synthèses et 5 minutes où il faudra répondre à une ou plusieurs questions ouvertes (le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).

Vous avez 15 minutes pour vous préparer, durant cette préparation vous devez :

- *Faire une synthèse globale du texte (Titre, Source, De quoi ça parle, ...)*
- *Extraire 5 mots clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)*
- *Justifier ces mots clefs (Pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)*

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, ...

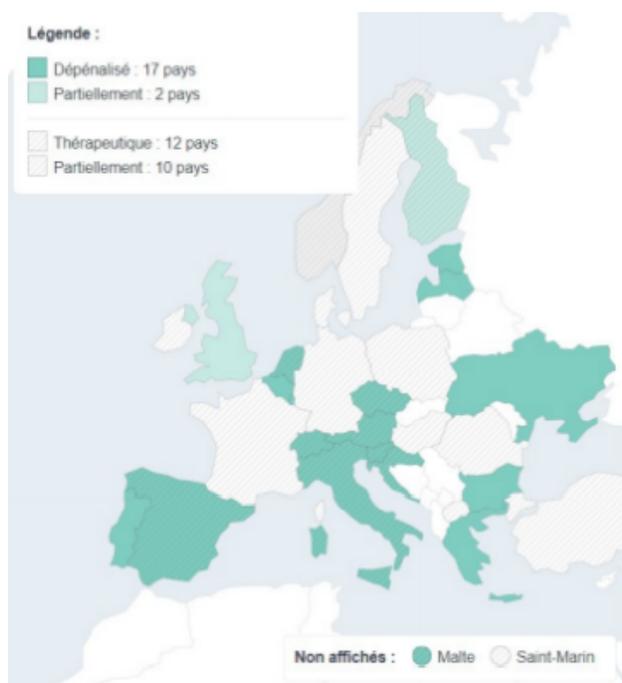
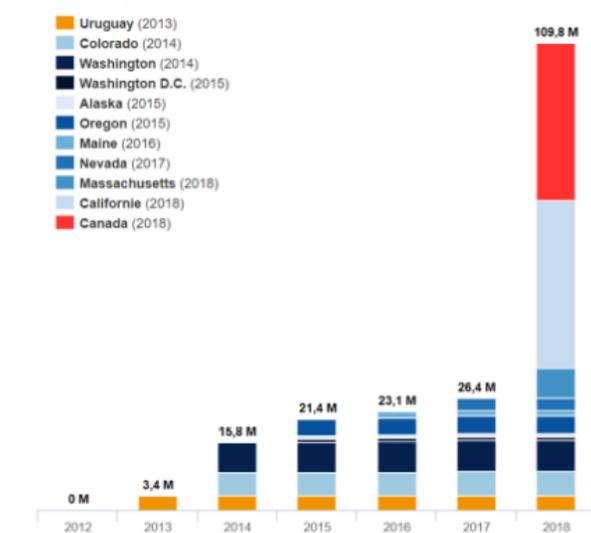
Ø Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte !

SUJET: Le cannabis

La prohibition du cannabis, consensus mondial depuis plus d'un siècle, serait-elle en train de partir en fumée ? Avec la Californie, qui a légalisé cette drogue le 1er janvier, et le Canada, qui s'apprête à le faire en juillet, cette hypothèse commence à prendre corps. Elle était pourtant encore farfelue quand l'Uruguay a ouvert la voie, en 2013, en légalisant de façon encadrée la culture et la consommation de cannabis[...]. Mais contrairement à une idée répandue, cet état de fait était relativement récent dans l'histoire humaine. L'une des premières lois de prohibition du cannabis a été votée en Egypte en 1868, mais la plupart des pays occidentaux n'ont suivi que dans les années 1920 ou 1930, et la prohibition ne s'est vraiment mondialisée qu'après-guerre [...]. Au tournant du XXI^e siècle, le constat d'échec à l'égard des politiques répressives a conduit les autorités de plusieurs pays à s'interroger sur l'opportunité de politiques alternatives, basée sur l'idée suivante : puisque nous n'arrivons pas à enrayer les trafics et à dissuader les consommateurs, acceptons cette consommation pour mieux l'appréhender et améliorer la prévention. La population est concernée par la légalisation du cannabis.

La légalisation du cannabis reste ultra-minoritaire dans le monde : il est légal en Uruguay, et partiellement légal aux Etats-Unis et en Inde. [...] En juillet 2018, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation canadienne, environ 1,5 % de la population mondiale aura accès légalement au cannabis récréatif [...]. En revanche, un grand nombre de gouvernements ont fait un autre choix pour desserrer l'étau répressif : la dépénalisation. La consommation et/ou la culture du cannabis restent officiellement illégales, mais elles sont tolérées ou soumises à des peines beaucoup moins lourdes (une simple amende, des travaux d'intérêt général, ou encore la prescription d'une cure de désintoxication).

Source : Le Monde



Dans l'immense majorité des cas, cette politique de tolérance est réservée à la consommation personnelle de drogue, en petites quantités, et n'exonère pas les trafiquants. Elle maintient aussi souvent d'importantes contraintes pour les usagers. Pour plusieurs États américains, cela représente une première étape avant la légalisation pure et simple. [...] Au-delà de l'enjeu récréatif, la question du cannabis se pose également sur un plan médical. De nombreux malades réclament, en effet, d'accéder à la marijuana ou aux dérivés du cannabis, non pas pour « planer » mais pour soigner ou atténuer douleurs, nausées, vomissements ou manque d'appétit. [...] Cette reconnaissance progressive des vertus thérapeutiques du cannabis a conduit, ces dernières années, de nombreux gouvernements à infléchir leur législation pour le rendre accessible aux malades (vendu en pharmacie sans ordonnance en Macédoine, cultivé par l'armée en Italie, mais seulement sur prescription en Argentine, etc.). Source : Le Monde Dépénalisation et usage thérapeutique : vers une accélération en Europe au XXIe siècle

Source : Le Monde